



Les médecins ophtalmologues sont tous conventionnés en secteur 2 et pratiquent des honoraires libres.

Les honoraires peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement de l'assurance maladie.

**Ce dépassement peut être pris en charge par votre MUTUELLE, selon votre contrat.
Renseignez-vous auprès d'elle.**

Actes	Codification	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation enfant 2 à 6 ans	CS	75€	23€
Consultation enfant avec Skiacol	BGPQ002 + BLQP010	41,52€	41.52€
Consultation post- opératoire	CS	56€	23€
Consultation simple motricité oculaire et vision binoculaire	BJQP002 + BLQP010	83 €	39.47€
Consultation fond d'œil et rétino	BGQP002+ BGQP007	86 €	41.52 €
OCT et Rétino	BZQK001 + BGQP007	106 €	58.33 €
Laser SLT	BENP001	160 €	125.40 €
Capsulotomie ou irido YAG	BFPP001 ou BEPP002	130 €	83.60 €
Urgence	CS	55€	23€